

La maison de paris sportifs 1XBET revient sur l'affaire des 13 milliards de francs CFA qui auraient été gagnés par un parieur dans la ville de Yaoundé.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eclairages sur un fake news balancé sur la Toile, visant à ternir l'image de la société de paris « 1XBET ».

Il y a quelques jours, une fausse nouvelle a été ventilée sur Internet, via un réseau social, prétendant qu'un parieur, à Yaoundé, aurait gagné, grâce à sa grille de combinaisons sur des matches de football proposés par la maison de paris « 1XBET », la somme de 13 (treize) milliards de francs CFA. La même fausse information allègue que la maison de paris « 1XBET » aurait refusé de payer le gain supposé au parieur en question, lui proposant plutôt la somme de 400 (quatre cents) millions de francs CFA.

A ce sujet, la maison de paris « 1XBET » tient à faire savoir d'emblée qu'il est impossible pour un joueur, en l'état actuel des règlements et des conditions de paris, d'empocher 13 milliards de francs CFA de gains.

En effet, le gain maximal pour un pari effectué à égal à 600.000 (six cent mille) euros. Ce qui donnerait, pour un joueur sur le territoire camerounais, un peu plus de 393 millions de francs

CFA. En outre, les conditions d'utilisation de la plateforme des paris (le site) sont telles que tout parieur qui vient y jouer sait d'avance le montant maximal à encaisser en cas de gain. Aucun joueur ne saurait donc venir réclamer par la suite un gain de 13 milliards de francs CFA, quelques soit les combinaisons en amont, et les résultats des matches sur lesquels les paris ont porté, en aval. Toute demande dans ce sens est par conséquent infondée.

Par ailleurs, l'article 15 des conditions d'utilisation indique que le parieur, en cas de litige, doit rapporter la preuve de ses allégations dans un délai de 10 (dix) jours après la survenue des faits allégués. Au risque pour sa revendication de tomber dans la forclusion, et d'être désormais irrecevable.

Toujours au nombre des dispositions réglementaires, il importe de relever aussi que « 1XBET » a le droit de limiter la mise maximale, les cotes sur certains événements, et peut aussi limiter ou augmenter la mise maximale ou les cotes pour un joueur, sans le prévenir ou lui donner d'explications. Par ailleurs, l'agence de bookmakers se réserve le droit d'invalider des paris répétitifs... Les parieurs sont bien au fait de ces diverses dispositions.

C'est aussi le lieu de rappeler ce principe bien connu des juristes : la charge de la preuve incombe à celui qui accuse. Prétendre que la maison de paris « 1XBET » a supprimé un des deux comptes du joueur relève de la contre-vérité : le site interdit à tout parieur l'usage de deux comptes ; celui qui irait contre cette disposition tomberait dans l'illégalité, et ne pourrait par conséquent avoir la moindre prétention après des paris.

La maison de paris « 1XBET », soucieuse de son image et de la satisfaction constante de ses usagers, saisit cette occasion pour réaffirmer son sérieux et sa fiabilité, et tient à rassurer les parieurs quant à la qualité de son offre. Elle attire en outre l'attention de l'ensemble des joueurs et du grand public sur les fausses informations qui pourraient circuler sur son compte, informations produites à des fins inavouables./.